

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"

Siège social : 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA

La Société Tunisienne des Arts Graphiques – STAG- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Anis WAHABI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		13 417	13 417
Moins : amortissements		(13 417)	(13 417)
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		8 016 314	7 238 891
Moins : amortissements		(4 686 251)	(4 332 795)
	3.2	3 330 063	2 906 096
Immobilisations financières		371 432	371 893
Moins : provisions		(212 000)	(212 000)
	3.3	159 432	159 893
Total des actifs non courants		3 489 495	3 065 989
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		832 208	613 972
Moins : provisions		-	-
	3.4	832 208	613 972
Clients et comptes rattachés		872 993	717 440
Provisions		(292 376)	(280 275)
	3.5	580 617	437 165
Autres actifs courants		658 482	474 463
Provisions		(13 096)	(13 096)
	3.6	645 386	461 367
Placements et autres actifs financiers		550 650	650
Provisions sur placements		(650)	(650)
		550 000	-
Liquidités et équivalents de liquidités		105 810	403 650
Provisions sur liquidités		(1 779)	(1 643)
	3.7	104 031	402 007
Total des actifs courants		2 712 242	1 914 511
TOTAL DES ACTIFS		6 201 737	4 980 500

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		1 300 000	1 300 000
Réserves légales		130 000	130 000
Compte de réévaluation		759 067	823 108
Autres capitaux propres		15 052	17 741
Résultats reportés		535 446	315 755
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 739 565	2 586 604
Résultat net de l'exercice		4 930	358 228
Total des capitaux propres	3.8	2 744 494	2 944 832
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	3.9	769 347	263 011
Cautionnement reçus		65 788	60 788
Provisions		3 122	-
Total des passifs non courants		838 257	323 799
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10	706 634	328 394
Autres passifs courants	3.11	1 034 857	872 813
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.12	877 495	510 662
Total des passifs courants		2 618 986	1 711 869
Total des passifs		3 457 243	2 035 668
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		6 201 737	4 980 500

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
<u>Produits d'exploitation</u>		3 590 282	5 082 931
Revenus	4.1	3 066 514	4 567 022
Autres produits d'exploitation	4.2	523 768	515 909
<u>Charges d'exploitation</u>		3 467 282	4 480 297
Variation des stocks		(821 405)	(613 972)
Achats de matières consommés	4.3	3 358 459	3 860 194
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	4.4	336 991	338 691
Dotations aux amortissements et aux provisions		310 241	516 331
Autres charges d'exploitation	4.5	282 996	379 053
<u>Résultat d'exploitation</u>		123 000	602 634
Charges financières nettes	4.6	(158 801)	(134 467)
Produits des placements		32 413	2 912
Autres gains ordinaires		35 609	67 581
Autres pertes ordinaires		(14 138)	(39 074)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		18 083	499 586
Impôt sur les bénéfices		(12 542)	(135 921)
Contribution Sociale de Solidarité		(611)	(5 437)
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		4 930	358 228
<u>Résultat net de l'exercice</u>		4 930	358 228

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Sommes reçues des clients		3 250 710	4 956 238
		(2 942	
Sommes versées aux fournisseurs, personnels et Etat		342)	(3 946 841)
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		308 368	1 009 397
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement suite à l'acquisition des immobilisations corporelles		(777 424)	(213 781)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations		460	11 999
Décaissement provenant de la cession d'immobilisations financières			-
Décaissements prêts au personnel			-
Encaissements prêts au personnel			-
TOTAL FLUX PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(776 964)	(201 782)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</u>			
Encaissement Capital		-	-
Encaissement emprunt		1 087 751	-
Remboursement emprunt		(267 455)	(253 679)
Décaissement des cautionnements		5 000	-
Intérêts payés		(144 385)	-
Remboursement compte courant actionnaires			-
Dividendes payés		(3 727)	(3 754)
Encaissement subventions			-
TOTAL FLUX PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		677 184	(257 433)
Variation de trésorerie		208 588	550 182
Trésorerie au début de l'exercice		343 658	(206 524)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		552 246	343 658

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La **SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES** est une société anonyme de droit tunisien créée en 1951, ayant pour objet l'exploitation de tous procédés, brevets, dessins, fabrication et montages relatifs à la photogravure, à la clicherie, à l'impression et en général à tous ce qui concerne les arts graphiques.

Son capital s'élève, au 31 décembre 2020, à 1 300 000 DT. Il est divisé en 260 000 actions de 5 dinars chacune réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS 31/12/2019	MONTANT	%
M. Mohamed Moncef BEN JEMAA	146 148	730 740	56%
M. Marouane BEN JEMAA	32 800	164 000	13%
Mme Jalila BEN OMRANE	18 968	94 840	7%
Mme. Neila BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Mme. Khadija BEN JEMAA	17 400	87 000	7%
Actionnaires minoritaires (495 actionnaires)	27 284	136 420	10%
TOTAL	260 000	1 300 000	100%

La société Tunisienne des Arts Graphiques est assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle est soumise aux règles fiscales du droit commun.

Le siège social de la société est situé au 19 Rue de l'usine – zone industrielle Charguia 2-Ariana Aéroport.

L'assemblée générale ordinaire du 03 juillet 2020 a décidé le renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans qui prendra fin suite à la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

De ce fait, la composition des membres du conseil d'administration se présente comme suit :

- M. Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M. Marouane BEN JEMAA
- M. Habib DOGHRI
- Mme. Khadija BEN JEMAA
- Mme. Neila BEN JEMAA

M. Mohamed Moncef BEN JEMAA est nommé Président Directeur Général.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne des Arts Graphiques sont établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi N° 96-112.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2020 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2020 jusqu'au 31 décembre de la même année. Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

2.2 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Agencements et aménagements divers	10 ans
Constructions	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations dont la valeur unitaire est inférieure à 500 dinars sont amorties totalement au cours du premier exercice d'utilisation.

Les immobilisations corporelles doivent être retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut c'est-à-dire lorsque l'immobilisation n'a plus d'utilité permanente et que aucun avantage économique n'est attendu lors de sa cession.

Le régime de réévaluation légale des bilans bénéficie aux sociétés exerçant dans le secteur de l'industrie et concerne les actifs immobilisés matériel (immobilisations corporelles) à l'exception :

- des immeubles bâtis et non bâtis (Terrains et Constructions),
- des actifs immobilisés bénéficiant de la déduction supplémentaire de 30% au titre des amortissements des machines, du matériel, et des équipements destinés à l'exploitation,

La valeur comptable nette réévaluée, ne doit pas dépasser la valeur obtenue après réévaluation du prix d'achat ou de revient compte tenu des indices prévus par le décret gouvernemental n°2019-971.

La plus-value de réévaluation doit être portée à un compte spécial de réserve, au passif du bilan, non distribuable ni utilisable quelle qu'en soit la forme pour une période de 5 ans au moins.

2.3 Stocks

Les stocks de matière première et de matière consommable sont évalués, à la date de clôture, à leur coût d'acquisition.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du jour du paiement.

2.5 Pertes et profits de change

Les pertes et profits de change sur dettes fournisseurs et créances clients sont constatés en charges ou produits de l'exercice.

2.6 Emprunts

Les emprunts obtenus sont comptabilisés, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les passifs courants.

2.7. Taxe sur la valeur ajoutée

La société est partiellement assujettie à la TVA.

Au cours de l'exercice, la TVA déductible au titre des biens et services utilisés en communs dans les secteurs assujetti et non assujetti est calculée selon le prorata de déduction déterminé sur la base des chiffres d'affaires de l'exercice précédent et ce conformément aux dispositions du code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

La déduction appliquée aux biens amortissables selon la règle de prorata est soumise à la révision à la fin de l'exercice au cours duquel a lieu la déduction.

La révision est traduite par une régularisation sur la base du prorata définitif calculé à la fin de l'année de l'acquisition lorsqu'il ait lieu d'une variation en plus ou en moins supérieure à 5% par rapport au prorata appliqué à la déduction initiale.

En cas de variation de plus de 5% du prorata ayant servi pour la déduction initiale, l'entreprise est tenue de reverser le montant de variation au trésor.

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS

3.1 Immobilisations incorporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Logiciels	13 417	13 417
Valeur brute	13 417	13 417
Amortissements	(13 417)	(13 417)
Valeur nette	-	-

3.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Matériels industriels	4 301 048	4 239 024
Constructions	2 510 254	1 741 427
Agencement Aménagements	538 247	521 366
Matériels de transports	455 168	455 168
Terrains	119 096	119 096
Mobiliers de bureaux	71 949	71 949
Matériels informatiques	20 552	16 369
Constructions en cours	-	74 492
Valeur brute	8 016 314	7 238 891
Amortissements	(4 686 250)	(4 332 795)
Valeur nette	3 330 064	2 906 096

3.3 Immobilisations financières :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>		<u>31/12/2019</u>
Titres de participation	356 900	(i)	356 900
Dépôts & Cautionnements	8 532		7 899
Prêts au personnel	6 000		7 094
Valeur brute	371 432		371 893
Provisions sur titres de participation	(212 000)	(ii)	(212 000)
Valeur nette	159 432		159 893

Titres	VG (i)	Provisions (ii)	VCN
PRESS MEDIA	212 000	212 000	-
PRINTER	144 900	-	144 900
Total	356 900	212 000	144 900

ACTIFS COURANTS

3.4 Stocks :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Stocks de matières premières	709 772	579 115
Stocks encours	74 278	-
Stocks consommables	48 158	34 857
Total	832 208	613 972

3.5 Clients et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Clients ordinaires	414 146	313 464
Clients douteux	328 818	280 275
Clients, effets à recevoir	147 923	146 600
Avances clients	(16 615)	-
Soldes créditeurs	(1 279)	(22 899)
Valeur brute	872 993	717 440
Provisions	(292 376) (i)	(280 275)
Valeur nette	580 617	437 165

(i) Le détail de ce montant se présente comme suit :

Provisions antérieures	280 276
Provisions 2020	12 100
Total	292 376

3.6 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Etat, IS à reporter	417 762	317 623
Compte courant actionnaire PRINTER	102 923	-
Etat, TVA à restituer	91 614	-
Fournisseurs factures non parvenues	10 665	10 665
Personnels avances et acomptes	14 152	8 767
Charges constatées d'avance	7 459	11 117
Fournisseurs débiteurs	7 456	7 151
Débiteurs divers	3 000	3 000
Etat, Retenue à la source sur clients	2 507	2 430
Etat, TVA à reporter	944	111 661
Compte d'attente	-	2 048
Total Brut	658 482	474 463
Provisions pour dépréciation	(13 096)	(13 096)
Total Net	645 386	461 367

3.7 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
ATB – Agence Centre urbain nord	52 015	-
Chèques en caisse	38 364	36 367
Zitouna banque - Agence Charguia I	15 426	3 544
Amen banque - Agence Montplaisir	-	363 732
Caisse	5	7
Total Brut	105 810	403 650
Provisions sur chèques en caisse	(1 779)	(1 643)
Total Net	104 031	402 007

CAPITAUX PROPRES

3.8 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	Solde au 01/01/2020	Affectation du résultat (i)	Dividendes (i)	Résorption	Compte de réévaluation	Modification comptable	Résultat 2020	Solde au 31/12/2020
Capital social	1 300 000	-	-	-				1 300 000
Réserves légales	130 000	-	-	-				130 000
Compte de réévaluation	823 108	-	-	-	(64 041)			759 067
Résultats reportés	315 755	228 228	-	-		(8 537)	-	535 446
Autres capitaux propres	17 741	-	-	(11 280)		8 591		15 052
Total des capitaux propres avant résultat	2 586 604	228 228	-	(11 280)	(64 041)	54		2 739 565
Résultat de l'exercice	358 228	(228 228)	(130 000)	-	-	-	4 930	4 930
Total capitaux propres	2 944 832	-	(130 000)	(11 280)	(64 041)	54	4 930	2 744 495

(i) L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 a été constatée conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 Juin 2020.

3.9 Emprunts :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Crédits bancaires	769 347	263 011
Crédits leasing	-	-
Total	<u>769 347</u>	<u>263 011</u>

PASSIFS COURANTS

3.10 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fournisseurs d'exploitation	706 634	328 394
Total	<u>706 634</u>	<u>328 394</u>

3.11 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Actionnaires, dividendes à payer	457 570	331 297
Actionnaires comptes courants	412 389	394 580
Charges à payer	42 559	42 559
Etat, impôts et taxes	40 408	48 345
CNSS	36 447	25 481
Administrateurs, jetons de présence à payer	23 150	16 900
Produits constatés d'avance	15 807	-
Assurance groupe	5 832	4 641
Dette provisions congés à payer	384	1 096
Retenues des prêts BTS	311	2 417
Personnel, rémunérations dues	-	5 497
Total	<u>1 034 857</u>	<u>872 813</u>

3.12 Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>		<u>31/12/2019</u>
Crédit bancaires échéances à moins d'un an	671 365		355 692
Comptes courants bancaires	104 214	(i)	60 642
Autres crédits échéances à moins d'un an	87 500	(ii)	87 500
Intérêts courus crédits et dettes assimilés	14 416	(iii)	5 115
Crédit leasing échéances à moins d'un an	-		1 713
Total	<u>877 495</u>		<u>510 662</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank	64 438	-
BIAT	38 421	59 287
ATB	1 355	1 355
Total	<u>104 214</u>	<u>60 642</u>

(ii) Ce montant représente les échéances en principal du crédit conclu avec M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, soit quatre échéances en 2017, échues et non encore payées, et trois échéances au titre de l'exercice 2018 de 17 500 dinars chacune.

(iii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts courus - emprunt Amen Bank 535 MDT	6 316	-
Intérêts courus M. Mohamed Moncef BEN JEMAA	5 115	5 115
Intérêts courus covid 19	2 985	-
Total	14 416	5 115

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus :

Les revenus de l'exercice correspondent à la vente de prestations liées aux livres, revues et journaux et s'élevant à 3 066 514 dinars en 2020 contre 4 567 022 dinars en 2019.

4.2 Autres produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Produits de location	392 419	408 294
Produits des activités annexes	97 503	100 553
Ventes de déchets	22 525	2 753
Quotte part subvention	11 321	4 309
Total	523 768	515 909

4.3 Achats de matières consommées :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Achats papier	1 992 733	2 726 314
Frais sur achats	359 420	466 797
Variation de stocks	603 169	226 732
Electricité	119 164	123 699
Achats plaques	78 198	106 743
Achats colle	64 061	69 412
Achats encre	62 117	64 716
Achats stockés	46 998	34 970
Carburant	25 078	25 936
R R R Obtenus	4 554	8 153
Divers	2 967	3 535
Achat de matière première	-	3 187
Total	3 358 459	3 860 194

4.4 Charges du personnel :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Salaires	286 801	293 726
Cotisations sociales	47 691	37 032
Autres charges sociales	2 499	7 933
Total	<u>336 991</u>	<u>338 691</u>

4.5 Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Services extérieurs	177 661	218 453
Autres services extérieurs	75 518	117 080
Impôts et taxes	29 817	43 520
Total	<u>282 996</u>	<u>379 053</u>

4.6 Charges financières nettes :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêt sur emprunts	81 512	78 253
Intérêt sur comptes courants	31 241	30 825
Ecart de change	39 793	13 465
Intérêts de retard	3 608	2 532
Agios	2 626	8 986
Intérêts sur emprunt leasing	21	406
Total	<u>158 801</u>	<u>134 467</u>

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA
TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 31 décembre 2020

	Valeur Comptable d'Origine					Amortissements					Valeur Comptable Nette	
	01/01/2020	Acquisition	Cession et reclassement	Mise en rebus	31/12/2020	01/01/2020	Dotation	Cession/régularisation	Impact Réévaluation légale	31/12/2020	01/01/2019	31/12/2020
Logiciels	13 417	-	-	-	13 417	13 417	-	-	-	13 417	-	-
Immobilisations incorporelles	13 417	-	-	-	13 417	13 417	-	-	-	13 417	-	-
Terrains	119 096	-	-	-	119 096	-	-	-	-	-	119 096	119 096
Constructions	1 741 427	694 335	(74 492)	-	2 510 254	790 408	76 815	-	-	867 223	951 019	1 643 031
Installations générales Agen. Aménag.	521 366	16 881	-	-	538 247	288 859	45 591	27	-	334 477	232 507	203 770
Matériels de transports	455 168	-	-	-	455 168	249 003	42 231	(3 127)	-	288 107	206 165	167 061
Matériels et mobiliers de bureaux	71 949	-	-	-	71 949	22 335	4 890	779	-	28 004	49 614	43 945
Matériels informatiques	16 369	4 183	-	-	20 552	10 314	2 331	(3 145)	-	9 500	6 055	11 052
Matériels industriels	4 239 024	62 024	-	-	4 301 048	2 971 876	123 025	-	64 038	3 158 939	1 267 148	1 142 109
Constructions en cours	74 492	-	74 492	-	-	-	-	-	-	-	74 492	-
Immobilisations corporelles	7 238 891	777 423	-	-	8 016 314	4 332 795	294 883	(5 465)	64 038	4 686 250	2 906 096	3 330 064
Total	7 252 308	777 423	-	-	8 029 731	4 346 212	294 883	(5 465)	64 038	4 699 667	2 906 096	3 330 064

Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.
Rapport général du commissaire aux comptes
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2020

OPINION MODIFIEE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Arts Graphiques STAG SA, IU 0002449Q, au 31 décembre 2020, qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 201 738 dinars, des capitaux propres positifs de 2 744 495 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice bénéficiaire de 4 930 dinars.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion modifiée » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION MODIFIEE

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les réserves relevées dans le cadre de notre audit se détaillent comme suit :

- i. Le solde des créances clients, dont la valeur totale s'élève à 872 993 dinars, présente des créances douteuses ou impayées d'une valeur estimée à 363 376 dinars et provisionnées à concurrence de 292 376 dinars. De ce fait, les créances clients et le résultat de l'exercice se trouvent majorés d'une valeur de 71 000 dinars.
- ii. Vu la situation financière dégradée de la société « PRINTER », la valeur d'usage de la participation de « STAG SA » dans son capital est valorisée à 102 890 dinars. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de la dépréciation de la valeur de cette participation. De ce fait, les titres de participation et le résultat de l'exercice se trouvent majorés d'une valeur de 42 010 dinars.

Par ailleurs, les loyers dus par la société « PRINTER » au titre de l'exercice 2020 et s'élevant à 14 732 dinars, n'ont pas été comptabilisés.
- iii. Le résultat de l'exercice est majoré d'un montant estimé à 163 185 dinars relatifs à des provisions pour risques et charges non constatées au cours des exercices 2020 et antérieurs.

RAPPORT DE GESTION

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de votre société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport de gestion et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de la société au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

La direction de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie inétgrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE LA SOCIETE

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, à part les points soulevés ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur :

(i) Contrairement aux dispositions de l'article 11 bis du code des sociétés commerciales, le registre des dirigeants et le registre des valeurs mobilières n'ont pas été mis à jour.

(ii) Contrairement aux dispositions de décret 2001-2728, le cahier des charges relatif à la tenue du registre des valeurs mobilières n'a pas été signé.

(iii) Contrairement aux dispositions de l'article 222 du code des sociétés commerciales, le registre des décisions du conseil d'administration n'a pas été mis à jour.

Tunis, le 7 juillet 2021

Commissaire aux comptes

P/ AWT AUDIT & CONSEIL
Anis WAHABI

Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.
Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2020

Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la « Société Tunisienne des Arts Graphiques STAG SA », IU 0002449Q, nous avons l'honneur de vous consigner ce rapport sur les conventions réglementées, conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2020, telles que prévues par l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Tout en précisant que nous n'avons reçu aucune notification de la société à ce sujet, au 31 décembre 2020, nos travaux nous ont permis de constater ce qui suit :

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Dans le cadre de la mise en œuvre de nos travaux d'audit, nous avons relevé des opérations soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale au sens, des dispositions du code des sociétés commerciales, détaillées comme suit :

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- Le compte courant de l'Actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, présente un solde créditeur de 412 389 dinars au 31 décembre 2020, contre un solde créditeur de 394 580 dinars au 31 décembre 2019.
- Suivant le procès verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2015, il a été décidé de convertir 150 000 dinars des dettes inscrites au compte courant de l'actionnaire M. Mohamed Moncef BEN JEMAA en crédit à moyen terme. Ce crédit est remboursable trimestriellement sur 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2015 et rémunéré au taux de TMM +1. Aucun remboursement n'a été effectué au cours des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020. Les échéances exigibles au 31 décembre 2020 s'élèvent à 87 500 dinars en principal et 5 115 dinars au titre des inétriés.
- La société PRINTER, représentée par son gérant M. Mohamed Moncef Ben Jemaa, loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 200 mètres carrés. Aucun produit n'a été comptabilisé en 2020.
- La Société de Services Automobiles SA, représentée par son Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA, loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana d'une superficie de 1 500 mètres carrés. Ce contrat a été modifié par un premier avenant en date du 1^{er} janvier 2017, en vertu duquel il a été décidé de

transférer les bureaux au 4^{ème} étage moyennant un loyer mensuel de 1 246 dinars. Un deuxième avenant avait lieu le 1^{er} aout 2017 et comportait la décision de transférer l'entrepôt au rez de chaussée pour un loyer mensuel de 3 883 dinars. Ce contrat a été modifié par un troisième avenant le 1^{er} Juillet 2019 prévoyant le transfert d'une partie des bureaux localisés au quatrième étage à un nouveau local sis au troisième étage. Ce local couvre une superficie de 92.66 mètres carrés et les loyers mensuels s'élèvent à 1 021,330 dinars, et ce à compter du 1^{er} Juillet 2019.

Le montant du loyer annuel HT en 2020 s'élève à 84 113 dinars.

- La société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 278 mètres carrés. Le loyer annuel hors taxes relatif à l'exercice 2020 s'élève à 23 396 dinars contre 30 212 dinars au 31 décembre 2019.
- Le compte fournisseur se rapportant à la Société de Services Automobile SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2020 un solde créditeur de 14 014 dinars, contre un solde nul au 31 décembre 2019.
- Le compte fournisseur se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2020, un solde créditeur de 4 024 dinars, contre un solde créditeur de 6 203 dinars au 31 décembre 2019.
- Le compte client se rapportant à la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2020, un solde débiteur de 2 805 dinars, contre un solde débiteur de 35 611 dinars au 31 décembre 2019.
- Le compte client de la société PRINTER SARL représentée par son gérant M.Mohamed Moncef BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2020, un solde débiteur de 1 545 dinars, contre un solde débiteur de 72 644 dinars au 31 décembre 2019.
- Le compte client de la société de Services Automobiles SA représentée par son Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2020, un solde débiteur de 22 683 dinars, contre un solde débiteur de 37 416 dinars au 31 décembre 2019.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions réalisées au cours de l'exercice 2020 (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La société a acquis, le 11 octobre 2020, auprès de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, une usine sise à Utique d'une superficie de 5 400 mètres carrés destinée à l'exploitation d'un atelier d'imprimerie.

Les impacts financiers et économiques de l'opération se détaillent comme suit :

- Avant la conclusion de cette acquisition, ladite usine était louée par STAG SA. La charge de location comptabilisée en 2019 s'élève à 20 000 dinars ;
- Le prix total d'acquisition s'élève à 655 000 dinars ;
- Le règlement du prix a été effectué en totalité au cours de l'exercice 2020, à travers un emprunt bancaire contracté pour 535 000 dinars, le reliquant est payé sur fonds propres de la société.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Suivant décision du conseil d'administration du 18 novembre 2015 la rémunération nette mensuelle de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général de la société s'élève à 4 000 dinars. Suivant la décision de l'assemblée général du 3 juillet 2020 et vu la situation difficile aucune rémunération n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2020.
- Compte tenu d'une augmentation décidée par le conseil d'administration du 18 novembre 2015, la rémunération de M. Maouane BEN JEMAA, Directeur Général Adjoint de la société s'élève à 13 279 dinars au titres des cinq premiers mois de l'année 2019 contre 33 738,718 dinars au titre de l'exercice 2018.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 7 juillet 2021

Commissaire aux comptes

P/ AWT AUDIT & CONSEIL
Anis WAHABI